

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 16 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 avril, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Stéphan BEAUGÉ | - M. Patrick BERTIN |
| - Mme Karine PAVIZA | - M. Bernard COUDRIAU |
| - Mme Alexandra MONTAGNE | - M. Frédéric LAUNAY |
| - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ | |

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX DES
EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE GENESTON – ALLEE DES MAISONNEUVES, RUE DES
GENÊTS, RUE DES JONQUILLES ET RUE DES PRIMEVERES (44)**

Le présent marché de travaux de réhabilitation de réseaux usées initié par Grand Lieu Communauté s'intègre dans le cadre d'un programme de réhabilitation des réseaux d'eaux usées faisant suite aux études de schémas directeurs d'assainissement.

Le schéma directeur d'assainissement a montré la nécessité de reprendre en tranchée ouverte le réseau d'assainissement situé allée des Maisonneuves, rue des Genêts, rue des Jonquilles et rue des Primevères.

Sur ces bases, Grand Lieu Communauté a lancé le 17 janvier 2024, une consultation pour un marché de travaux de réhabilitation de réseaux des eaux usées sur la commune de Geneston, Allée des Maisonneuves, rue des Genêts, rue des Jonquilles et rue des Primevères selon une procédure adaptée ouverte.

La date de remise des offres était fixée au 8 mars 2024 à 12h00 au plus tard.

Le nombre d'offres conformes reçues est de **2**.

Les critères de jugements des offres étaient : 40% prix des prestations ; 60% valeur technique de l'offre.

L'offre de l'entreprise **COCA ATLANTIQUE**, sise ZAC de Malabry – 2 rue de Lorraine – BP 4229 – 44242 La Chapelle-sur-Erdre d'un montant estimatif de **299 891,00 € HT** soit **359 869,20 € TTC**, étant la mieux-disante, après analyse et au vu des critères de jugement des offres ; il est proposé au Bureau communautaire d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation de réseaux des eaux usées sur la commune de Geneston, Allée des Maisonneuves, rue des Genêts, rue des Jonquilles et rue des Primevères à cette entreprise

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 044-244400438-20240417-DE112_B160424-DE

S²LO

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public de travaux de réhabilitation de réseaux des eaux usées sur la commune de Geneston, allée des Maisonneuves, rue des Genêts, rue des Jonquilles et rue des Primevères à l'entreprise **COCA ATLANTIQUE**, sise ZAC de Malabry – 2 rue de Lorraine – BP 4229 – 44242 La Chapelle-sur-Erdre d'un montant estimatif de **299 891,00 € HT** soit **359 869,20 € TTC**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE112-B160424

Publié sur le site internet le : 18/04/24

Fait à La Chevrolière, le 16 avril 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin

Date de signature : 18/04/2024

Qualité : Président de Grand Lieu Communauté